

Compte rendu du CSE du 27/10/2021

PLAN DE CHARGE :

Répartition charge : Rafale 43%, Falcon 50%, divers 7% :

Rafale : Pas de nouvelle commande. Celles de la Grèce, de l'Égypte et de la Croatie ne sont pas encore rentrées dans le PGP.

Falcon : le marché repart aux USA. Le concurrent Gulfstream sort 2 nouveaux appareils dans sa gamme d'avions d'affaires dont l'un a les mêmes moteurs que le F10X.

Make in India : La fabrication des T15 est stoppée et décalée de deux ans. Cette situation est liée à des difficultés entre les partenaires de DRAL. Ces aléas perturbent l'organisation de notre établissement car l'implantation du F10X au hall 3 devait prendre la place des T15 F2000.

La charge augmente globalement.

PARME : Suite à l'annonce du mois dernier concernant l'abandon de l'atelier de Parme, la Direction a développé les opérations prévues :

- les archives papier seront confiées à une entreprise spécialisée pour être numérisées
- un bâtiment à choisir dans la Société accueillera les divers outillages
- ce qui relève de la logistique sera stocké dans un bâtiment Dassault Aviation non encore défini.

SUPPLY CHAIN : Une dizaine de fournisseurs pose de gros problèmes. Pour la première fois, la Direction parle de situation catastrophique. Toutes les chaînes sont impactées, essentiellement le Rafale.

SOUS TRAITANCE : Potez baisse ses effectifs sur le site au regard du décalage du transfert en Inde. En attendant la qualification de leur autoclave, 4 personnes de chez PIKA seront en training sur les thermoplastiques Rafale.

HALL 3 : Les travaux continuent en vue d'accueillir les futures cabines de peinture du F6X et 8X. En novembre, des travaux seront entrepris au hall 2 en lien avec les T5 du F10X ainsi que le chantier du bassin d'eau de récupération de l'usine.

COVID 19 : Le bilan vaccination n'a pas évolué. 1 personne est en arrêt pour garde d'enfants et 4 le sont pour raisons pathologiques.

La Société n'a pas permis aux Services Médicaux des établissements de faire des tests Covid.

Pour les personnes non-vaccinées devant aller en déplacement, la Société prendra en charge les frais liés au test PCR sous conditions :

- que cette personne ne puisse pas être remplacée par un autre salarié vacciné
- qu'il y ait une obligation à son déplacement
- après avoir fait une demande préalable et présentation des preuves de paiement

Toutefois, la Direction rappelle l'importance de la vaccination qui peut être réalisée par le Service Médical.

TELETRAVAIL : 59 personnes sont sur ce mode de travail avec 380 jours en septembre.

EFFECTIFS ET EQUIPIERS : Au 31 août nous sommes 874 personnes dont 173 équipiers. L'effectif n'a progressé que de deux personnes. Le DRH nous explique que la fin de nombreux contrats d'apprentissage explique ce chiffre.

11 recrutements ont eu lieu en octobre : 2 apprentis SF, 1 CDI ingénieur assurance qualité, 1 CDI ingénieur DGT, 4 compagnons UPC et 1 ajusteur UPAM, 2 CDI CND.

APPRENTIS : les 2 apprentis cités ci-dessus, arrivés en octobre, viennent de Jean Taris à Peyrehorade (1 an) et du CFAI de Tarbes (2 ans).

Mardi et mercredi se sont déroulés à Anglet le Forum des Métiers de l'Industrie où l'établissement était présent. Dans une période où on entend les sociétés aéronautiques se plaindre du manque de vocation vers l'industrie on peut s'étonner que l'Aéronautique ait été si peu représentée à ce forum.

FORMATION : la CFDT a donné un avis favorable sur l'avancement du plan de formation 2021 et les orientations du plan de formation 2022.

BUDGET CSE 2022 : La CFDT a été la seule à présenter un projet alors que chaque OS est invitée à le faire de par le Règlement Intérieur. C'est donc celui-là qui sera appliqué dès janvier 2022. Voici la déclaration CFDT lue en séance :

L'établissement d'un budget pour un CSE est un acte politique fort. Chacune des lignes budgétaires traduisent des opinions et des choix comptables répondant à une certaine politique sociale.

C'est pour cela que notre règlement intérieur inclut la possibilité à chacune des organisations syndicales de présenter au vote un projet de budget conforme à ses idées.

Pour 2022, la CFDT présente un projet de budget, certes prudent, mais qui se veut résolument tourné vers une sortie de crise sanitaire et économique et gardant pour but la réduction des inégalités.

En effet, le chômage partiel est derrière nous, la menace d'APLD n'a pas été mise en place, les recrutements encore timides recommencent. Tous ces indicateurs nous font croire sereinement à un avenir plus rassurant.

La réussite du Rafale à l'export et ses nombreux prospects, la sortie du F6X, les premiers pas du F10X placent la Société Dassault Aviation sous les feux de la rampe et nous font dire qu'elle se sort très bien de cette crise mondiale que l'on vient de traverser.

La politique salariale 2022 devra obligatoirement traduire cette ambiance et aller vers une augmentation significative de notre masse salariale.

La subvention du CSE est calculée à partir de cette masse salariale. Il est donc primordial qu'elle suive le même chemin.

Sur le projet présenté aujourd'hui, la CFDT tient compte de tout cela.

Toutefois, l'évolution de la masse salariale à Biarritz en 2022 prendra de plein fouet une diminution due au départ de nombreux anciens. En effet, par l'application de l'ordonnance Macron n° 2017-1386 du 22 septembre 2017, les indemnités de départs à la retraite ne sont plus prises en compte dans la masse salariale et donc échappe au calcul de la subvention.

La péréquation aurait certainement servi à atténuer cet effet.

Dans le détail, tout en maintenant leur niveau aux aides chèques vacances, aides aux voyages, rentrée scolaire, Noël, chèques culture et coupons sport, prime mariage et naissance, les élus CFDT augmentent le budget culture, annule la baisse de 2021 pour l'amicale des anciens et l'aéroclub, maintient la subvention ASCDB au niveau 2021 puisqu'elle a des réserves suffisantes. Ils proposent aussi d'augmenter de 10% les aides à la crèche et à la garderie.

Pour atteindre ces objectifs, les élus CFDT font une reprise sur les fonds propres de 50 060€ qui correspond grosso modo à l'excédent dégagé en 2020.

Mais une réponse positive à nos revendications salariales au cours des prochaines NAO nous évitera sans aucun doute cette dernière action.